

## [Le champ de perception de la taxe sur les spectacles de variétés. \[1\]](#)

Le décret n° 2004-117 du 4 février 2004, qui vient en compléter l'article 76 de la loi de finances rectificative du 13 décembre 2003, définit un spectacle de variétés comme suit : tours de chant, concerts et spectacles de jazz, de rock, de musique traditionnelle, du monde ou de musique électronique comportant pas de continuité de composition dramatique autour d'un thème central et s'analysant comme une suite de tableaux de genres variés tels que sketches, chansons, danses ou attractions visuelles, les spectacles d'illusionnistes, les spectacles aquatiques ou sur glace.

Les cas d'exonération sont très limités, ne sont pas assujettis à la taxe fiscale sur les spectacles de variétés :

**>> Les séances éducatives :**

Les représentations de spectacles présentées dans le cadre des enseignements d'un établissement placé sous tutelle de l'état ou ayant passé avec celui-ci un contrat d'association.

**>> Les spectacles de musique traditionnelle :**

L'article 86 de la loi de finances pour 2005 prévoit l'exonération des "tours de chant, spectacles et concerts de musique traditionnelle".

**>> La loi prévoit le cas de non recouvrement de la taxe fiscale sur les spectacles :**

La taxe n'est pas recouvrée lorsque son montant cumulé et déclaré au CNM sur l'année civile est inférieur à 80€. En pratique, cela implique que l'organisateur doit déclarer la taxe fiscale sur les spectacles quel que soit le montant de taxe due pour l'ensemble de l'année en cours. Le CNM procède en fin d'année civile au reversement des sommes perçues dès lors que le redevable entre dans le cadre de cette exonération.

### **push:** [Textes législatifs](#) [2]

- [Accueil](#)
- Le CNM
  - [Actualités](#)
  - Partenariats et Contrats de filière
    - [Bretagne](#)
    - [Centre-Val de Loire](#)
    - [Grand Est](#)
    - [Hauts-de-France](#)
    - [Normandie](#)
    - [Nouvelle-Aquitaine](#)
    - [Occitanie / Pyrénées-Méditerranée](#)
    - [Pays de la Loire](#)
    - [Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
    - [Ville de Paris](#)
  - Qui sommes nous ?
    - [Notre histoire](#)
    - [Missions - Cadre légal](#)
    - [Le suivi du programme Zénith](#)
    - [L'équipe](#)
  - Notre fonctionnement
    - [Notre organisation](#)
    - [Liste des instances](#)
    - [Liste des affiliés](#)
  - Informations pratiques
    - [Venir au CNM](#)
      - [Calendrier des instances](#)
    - [Téléchargez le logo du CNM](#)
  - Recrutements & Appels d'offres
    - [Recrutement CDI - Chargé\(e\) des ressources humaines](#)
- La taxe
  - [La taxe fiscale](#)
  - [Le champ de perception](#)
  - [Modalités de déclaration](#)
  - [Recouvrement](#)
  - [Déclarer](#)
  - [Compte entrepreneur et Droit de tirage](#)

- Les aides
  - [Présentation générale](#)
  - [Commissions et programmes](#)
    - [Économie des entreprises \(1\)](#)
      - [Soutien aux entreprises](#)
      - [Soutien au développement des entreprises](#)
    - [Festivals \(2\)](#)
      - [Festivals < 1,5 m€](#)
      - [Festivals >1,5m€](#)
    - [Structuration et développement professionnel \(3\)](#)
      - [Aides aux actions d'intérêt général](#)
    - [Production \(4/5\)](#)
      - [Aide aux premières parties](#)
      - [Aide à la diffusion à l'international](#)
      - [Aide à la production](#)
    - [Aménagement et équipement des salles de spectacles \(6\)](#)
      - [Aménagement et équipement de lieux en fonctionnement](#)
      - [Équipement de nouveaux lieux](#)
    - [Activité des salles de spectacles \(7\)](#)
      - [Aide à la diffusion](#)
      - [Aide à la pré-production scénique](#)
      - [Soutien aux promoteurs diffuseurs](#)
    - [Résidences \(8\)](#)
      - [Résidences musiques actuelles](#)
    - [Export \(9\)](#)
    - [Programme transversal d'avances de trésorerie](#)
  - [Fonds d'intervention pour la sécurité des sites et des manifestations culturels](#)
- L'affiliation
  - [Pourquoi s'affilier ?](#)
  - [Comment s'affilier ?](#)
  - [Affiliation annuelle](#)
  - [Changement de situation juridique](#)
- Les ressources
  - [L'activité ressource du CNM](#)
    - [Statistiques sur la diffusion des spectacles](#)
    - [Économie des structures et des projets](#)
    - [Publications, rencontres, tables rondes](#)
  - [Observatoire de l'économie de la filière musicale](#)
    - [La diversité musicale dans le paysage radiophonique](#)
    - [La diversité musicale dans le paysage audiovisuel](#)
    - [Baromètre des investissements publicitaires](#)
    - [Offre de musique numérique](#)
    - [Les marchés de la musique enregistrée](#)
    - [Autres études](#)
  - [Archives](#)
  - [Liens utiles](#)
    - [Emploi/formation et organismes sociaux](#)
    - [Centres de ressources et observatoires nationaux](#)
    - [Edition musicale et industrie phonographique](#)
    - [Exportation et actions internationales](#)
    - [Organismes de soutien](#)
    - [Partenaires sociaux du spectacle : syndicats et fédérations](#)
    - [Réseaux et fédérations nationales](#)
    - [Sociétés de gestion collective des droits](#)
    - [Autres](#)
- Les services commerciaux
  - [Promotion des spectacles](#)
  - [Assistance à maîtrise d'ouvrage](#)

- [Contact](#)
- [FAQ](#)
- [Plan du site](#)
- [Informations légales](#)
  - [Calendrier](#)

**URL source:** <http://www.cnv.fr/champ-perception-taxe-sur-spectacles-varietes>

**Liens:**

[1] <http://www.cnv.fr/champ-perception-taxe-sur-spectacles-varietes>

[2] <http://www.cnv.fr/textes-legislatifs>